



Kiwi

N°07
29/03/2018



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN

FDGDON 47

e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°07 du 29/03/2018 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : des écoulements d'exsudat sont observés, les parcelles sont à surveiller attentivement.

• Stades phénologiques

Hayward : stade « bourre visible » (BBCH 07) à « nervures des jeunes feuilles visibles » (BBCH 09) et premières feuilles (BBCH 11) pour les situations les plus précoces.

Variété à chair jaune : dans les Pyrénées-Atlantiques, stade « nervures des jeunes feuilles visibles » (BBCH 09) à « premières feuilles étalées » (BBCH 11).



« Bourre visible »



« Premières feuilles »



« Nervures visibles »

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

Des écoulements d'exsudats sont observés sur pieds ayant présenté des symptômes l'année dernière mais aussi sur des arbres nouvellement contaminés cette année.

Evaluation du risque

Les conditions humides sont favorables à la bactérie. Les parcelles sont à surveiller attentivement.

Les opérations de taille et d'attachage des cannes provoquent de nombreuses plaies qui rendent les risques de contaminations par la bactériose du kiwi possibles.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.



Écoulement d'exsudat rougeâtre
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Xylébore disparate

Le xylébore disparate (*Xyleborus dispar*) s'attaque à de nombreuses espèces végétales avec une préférence pour les arbres fruitiers. La présence de ce petit coléoptère, brun-noir au corps cylindrique, débute sur des arbres affaiblis (problème nutritionnel, asphyxie racinaire, gel hivernal, bactériose...). Il creuse dans le bois des galeries profondes qui provoquent un dessèchement brutal des rameaux et des pousses au printemps. On observe au niveau des branches et des troncs de petits trous d'environ 2 mm de diamètre. L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée (au moins 18°C).

Evaluation du risque

La hausse des températures annoncée à partir du début de semaine prochaine devrait être favorable à l'émergence des adultes.

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable.

Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

• Auxiliaires

Plusieurs individus de l'acarien prédateur *Trombidium holosericeum* ont été observés sur une parcelle.



***Trombidium* sp**
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".